



COMMUNIQUE – 27 JUIN 2011

LE CNFPT EST ATTAQUE ! ORGANISONS LA RIPOSTE ! Pour le maintien du 1% ! Annulation de l'amendement Arthuis !

Avec l'amendement Arthuis, c'est la baisse de 10% des revenus du CNFPT. Mesurons l'importance du mauvais coup qui nous est porté. C'est la rigueur budgétaire pour l'établissement et ses agents. Pour les agents des collectivités territoriales c'est moins de moyens de formation ! Pour les agents du CNFPT, des risques majeurs sur les effectifs et la menace d'une politique sociale d'austérité ! C'est la question de l'avenir du CNFPT qui est posée. Agissons, ensemble, pour défendre notre établissement et ses agents

Lors du débat budgétaire actuellement en cours au Parlement, le président de la commission des finances du Sénat, Jean Arthuis, a déposé un amendement qui baisse le taux de la cotisation des collectivités territoriales au CNFPT : de 1%, le taux de cotisation passerait à 0,9% pour les années 2012 et 2013.

Cet amendement a été adopté par les sénateurs le 23 juin.

Il doit être examiné par la Commission Mixte Paritaire à l'Assemblée nationale le mercredi 29 juin.

Pour l'avenir du CNFPT, il est essentiel que cette Commission refuse d'adopter cet amendement.

L'AMENDEMENT ARTHUIS, C'EST LA RIGUEUR BUDGETAIRE POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, LE CNFPT ET SES AGENTS !

Cet amendement conduit à une baisse de 10% des recettes du CNFPT. C'est inacceptable.

D'ores et déjà, avec le transfert de l'organisation des concours aux Centres de Gestion, les recettes du CNFPT pour la formation sont amputées d'environ 7%. $10 + 7 = 17\%$!

Alors même que pour rendre à nos concitoyens un service public de qualité, les collectivités territoriales sont contraintes d'adapter au quotidien leurs missions, moins de recettes c'est :

- moins de formation pour leurs agents (moins de places en stages, moins de préparation aux concours, moins de promotion sociale...)
- un risque de diminution de moyens pour la gestion quotidienne de l'activité du CNFPT, au détriment de sa qualité
- un risque majeur de baisse des effectifs de notre établissement
- des négociations plus difficiles pour une politique de progrès social pour ses agents

NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE ! ORGANISONS LA RIPOSTE !

La décision du Sénat est contraire aux intérêts des collectivités territoriales. C'est en partie l'avenir du CNFPT qui se joue. Nous disposons de très peu de temps pour organiser la riposte. Il y a urgence à faire connaître le plus largement possible ce mauvais coup que veut porter à notre établissement le Sénat et sa majorité.

Nous appelons nos collègues :

- à signer, faire signer et faire connaître aux agents en stage cette semaine au CNFPT la pétition que nous vous adressons en pièce jointe.
- à organiser la mobilisation le MERCREDI 29 JUIN sous les formes à définir dans chacune de nos structures, y compris par la grève.

AGENTS DU CNFPT, UNISSONS NOS FORCES POUR DEFENDRE NOTRE ETABLISSEMENT ET REFUSER LA RIGUEUR BUDGETAIRE !